

Procès-Verbal du troisième Conseil d'École

Vendredi 12 Juin 2015

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

1, Rue des écoles – 31410 CAPENS

Les présents :

Les représentants de parents titulaires :

Mme CARRERA
Mme BOULOUCHE
Mme PERIS
M. HERNANDEZ
Mme HASAND (suppléante)

L'équipe enseignante:

Mme MENDES – enseignante
Mme BOUCHÉ – enseignante et directrice
Mme OHAYON – enseignante
Mme GRAGLIA – enseignante
Mme KAJIURA – enseignante

La municipalité:

M. DANES - Maire
Mme BEZIAUD – adjointe chargée de l'école
Mme CALLEDE, conseillère municipale

ALAE : Mme Roméro, directrice

Les absents et excusés :

M. Chaussard, IEN / M. Boulicaud (DDEN), M. Rabuteau (représentant parents)

Ordre du jour :

1. Compte-rendu du Conseil précédent : précisions.
2. Cantine / ALAE / TAPS.
3. 2015/2016 : effectifs et répartition / départs et arrivées dans l'équipe enseignante.
4. Bilan budget OCCE / Budget Mairie et préparation 2015/2016.
5. Les activités pédagogiques : bilan et projets.
6. La sécurité dans l'école / la sécurité routière.
7. Composition du bureau des électeurs.
8. Questions diverses.

Mme MENDES (enseignante) est secrétaire de séance.

1. PRECISIONS

Lors de la lecture du compte-rendu du second conseil d'école, on s'aperçoit que des informations ont été mal transcrites ou mal comprises. Veuillez donc noter tout d'abord que Monsieur Rabuteau sera rémunéré par la mairie pour son intervention sur le temps TAPS du vendredi ; il effectuera sa dernière séance le vendredi 19 juin 2015.

Par ailleurs, le questionnaire cité et en direction des familles (pour savoir si elles seraient prêtes à financer une partie des TAPS l'année prochaine) est une initiative des parents élus et non de la mairie qui souligne de nouveau son refus de demander aux familles une participation financière pour les TAPS.

Enfin, pour les séances de piscine à Rieux-Volvestre, les 680 € de la commune (1 € par habitant) sont destinés aux frais d'entretien du bassin et donnent ainsi une priorité aux classes de l'école de Capens pour se rendre à la piscine. Si l'équipe enseignante décide d'organiser ces séances l'année prochaine, elle devra prévoir le budget suivant : 50 € d'accès au bassin par séance + le transport.

La mairie veut savoir si c'est renouvelé pour l'année 2015-2016 car ce doit être voté pour le budget 2016 (convention pour une année).

2. CANTINE/ALAE/TAPS

- Cantine. Pas de question des parents, satisfaction générale.
- Mme Béziaud prend la parole :

Le 26 mars 2015, visite de l'inspectrice DDPP, déjà venue en mars 2012 avec prescriptions ; elle dresse alors un constat de non conformités mineures et majeures. (Avertissement en mars 2012 avec l'ancienne municipalité, mise en demeure en mars 2015 pour la nouvelle municipalité) La cantine n'était pas déclarée officiellement (pas d'activité déclarée, CERFA non rempli.). Il a fallu rapidement réagir pour la nouvelle équipe de mairie et mettre en place un plan de formation (HACCP) sanitaire, avec changement du matériel et prise de températures, balance... Documents, traçabilité sur 6 mois. Plats témoins (100g minimum). Travaux séparation propre/sale. Convention avec labo pour analyses. Recyclage huiles de friture.

Les frais engagés par la mairie sont de 3000 euros. Mme Béziaud lit la conclusion du rapport. L'inspectrice a prévu de revenir faire une visite courant juin 2015.

Depuis, la mairie travaille avec un nouveau fournisseur : BRAKE (arrêt avec Thiriet et courses chez SUPER U interdites pour la viande par exemple).

Par ailleurs, la mairie prévoit de construire une nouvelle cantine (salle de restauration) sur l'emplacement du jardin actuel. Un Cabinet d'étude va étudier le projet (RDV CAUE vendredi 26 juin).

- Mme Roméro prend la parole :

ALAE : matin effectif 30 à 35 (10 en maternelle, 15 en élémentaire) ; soir : 25 à 30 ; midi : 45 maternelle+CP et 40 à l'élémentaire.

Les animatrices ont proposé les activités suivantes : Fête des mères et pères, jeux extérieurs, ouverture de la salle ALAE pour les jours de grosse chaleur.

L'équipe : Célia, Audrey, Céline et aucun problème à signaler.

Pas de changement d'horaires pour la rentrée prochaine: 7h30-8h50, 12h-13h20, 16h00-16h30 TAPS puis ALAE jusqu'à 18h30.

Le mercredi passe en périscolaire, mais pas de changement (bus Longages-Capens-Noé, vers le site du centre de loisirs et toujours la formule de garde 12h à 14h).

25 juin 2015 dans les écoles : Le dossier unique d'inscription (CAF, cantine, ...) à remplir par les familles et à renvoyer pour la fin juillet.

Équipe pilotage TAPS se réunira fin juin.

Réunions régulières TAPS / MAIRIE / ALAE avec compte-rendu.

TAPS Année 2015/2016 : sur le thème du cirque. Un intervenant sera pris en charge par la municipalité de Capens. Création d'un journal, pris en charge par Audrey. Parcours de motricité pour la maternelle ; atelier dessin, arts plastiques (avec Céline).

Mme Roméro précise que des chasseurs seraient volontaires pour accompagner des sorties sur les sentiers de promenade (découverte des empreintes, ...).

Remarques de parents :

-L'appel pour l'ALAE serait fait très rapidement à la sortie du TAP et cela entraînerait une facturation au forfait. Mme Roméro verra ce problème avec Mme Miranda Audrey.

-Manque de liaison ALAE et école pour les sorties (exemple de doublon pour la Clairière aux insectes). Réponse de l'équipe enseignante : c'est le centre de loisirs et non l'ALAE et cela ne concerne que cinq élèves environ ; l'école ne peut se priver de certaines sorties sous prétexte que le centre de loisirs les fait également.

-Coût de l'ALAE trop important pour certaines familles : la mairie peut-elle obtenir des subventions pour alléger ? Pas de réponse de la mairie. Réponse de Mme Roméro : les factures sont établies en fonction du quotient familial et donc des salaires des parents. Les tarifs ont été vus par une personne responsable du bassin et ils sont dans la norme. Par ailleurs, le système de paiement par forfait semble « injuste » pour certains (un enfant qui reste à l'ALAE 15 minutes le soir par exemple est facturé 2 heures). Mme Roméro répond que Capens n'est pas en intercommunalité et qu'il est difficile d'optimiser les coûts de fonctionnement.

3. 2015/2016

L'effectif de la rentrée prochaine connu à ce jour est de 117 élèves :

16 PS

17 MS

11GS

soit un total de 44 élèves de maternelle ;

12 CP

12 CE1

18 CE2

19 CM1

12 CM2

soit 73 élèves en élémentaire.

Ils seront répartis de la manière suivante :

PS 16 MS 6

MS 11 GS 11

CP 12 CE1 12

CE2 18 CM1 7

CM1 12 CM2 12

Mme Galissier reprend son poste à temps partiel (80%) et conserve le poste de direction. Mme Graglia conserve son poste à temps partiel (3 demi-journées libérées). Mme Kajiura sera en congé de maternité dès le mois de septembre. Mme Bouché quitte l'école ; son poste a été pourvu au premier mouvement : c'est Mme HEPP Valérie qui a été nommée et vous prie de l'excuser pour son absence ce jour.

Mmes Hepp et Ohayon seront à temps complet.

Inquiétude des parents vis-à-vis des absences non-remplacées cette année, mais également pour la classe de CE2-CM1 qui aurait eu plusieurs remplaçants sur la période. Quelles sont les démarches à faire ? Les parents peuvent faire un courrier au DASEN sous-couvert de l'Inspecteur de l'Education Nationale, M. Chaussard. Par ailleurs, les enseignants font remonter les journées non remplacées sur l'école aux syndicats enseignants qui demandent ce relevé.

L'équipe enseignante précise qu'elle a pris en compte ces soucis dans la distribution des classes pour l'année scolaire 2015-2016 et annonce la future répartition des élèves et des enseignantes dans ces classes.

Mme Trouilleau Morgane (faisant fonction d'ATSEM chez les MS-GS) n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, la directrice interroge la mairie sur l'évolution des contrats aidés des « Atsem » présentes sur l'école à la rentrée prochaine. Réponse de la Mairie : M. Le Maire trouve la démarche d'information des parents (mot aux familles donné par l'enseignante pour avertir du départ de Mme Trouilleau) un peu « abrupte » et s'interroge sur la formulation « *merci de votre compréhension* » (c'est la formule utilisée par les enseignantes quand elles communiquent avec les familles). Il aurait souhaité être contacté avant que l'enseignante donne l'information. Réponse : l'information de la part de la mairie est arrivée tard et l'enseignante a été prévenue le lundi soir que l'ATSEM avait terminé dans la classe (ce départ était prévu le lendemain seulement). L'enseignante souligne la nécessité d'informer les parents dans cette situation-là et indique que le mot collé dans les cahiers de liaison était neutre et purement informatif. Monsieur le Maire demande s'il y a systématiquement ce genre de mot. Réponse : oui. Certains parents ont mal interprété ce mot écrit et qui a été donné la veille pour le départ prévu le lendemain ; ils ont alors appelé la mairie le soir même pour savoir pourquoi le contrat n'était pas renouvelé par eux-mêmes (en fait c'est Mme Trouilleau elle-même qui n'a pas souhaité continuer 6 mois de plus en CAE).

Mme Béziaud prend la parole : le 27 mai, Morgane déclare vouloir rester. Vendredi, elle hésite. Samedi elle décide d'arrêter. Ses heures ont alors été recomptées ; face à un excédent d'heures, la mairie a décidé qu'elle était en repos le mardi. Mme Dorbes Corinne a alors remplacé Morgane dès le mardi matin. Elle sera sur ce poste jusqu'au 3 juillet. 2 recrutements sont à venir : le remplacement de Mme Damperre au ménage (elle termine son CAE de deux ans le 29 août) et un poste ATSEM pour la classe des MS-GS.

Par ailleurs, Martine Balondrade est embauchée en CDI pour la prochaine rentrée (cela a été voté en conseil municipal). Mme Dorbes renouvelle son contrat d'un an (2 X 6 mois à compter du 26 mai 2015) sur

le poste ménage. Mme Gistain et Mme Rouquette (cantine) ont reçu une formation sur l'hygiène sanitaire et recevront une autre formation dans six mois, ainsi que Mme Dorbes. Caroline Rouquette a été embauchée en CAE.

Par ailleurs, où en est le projet musique et instruments (cf. second conseil d'école) et la proposition d'un intervenant annuel sur le temps classe et les TAPS ? Mme Béziaud répond que ce projet sera mis en place à la rentrée 2016-2017. Par contre, un concert est déjà prévu dans le village pour 2015-2016 avec cet intervenant. Enfin, concernant la chaudière de l'école (qui sera à remplacer) : le coût total (hors subventions) est estimé à 77 000 euros ; l'investissement prévu par la commune se situe entre 25000 et 35000 euros. Une étude a montré que la consommation a été très basse cette année dans les classes (les chauffages sont coupés le mercredi et les weekends).

4. LES BUDGETS

•Coopérative scolaire :

Solde de début d'année : 837,92 €

Les mouvements :

–entrées : 4185,64 €

–sorties : 3470,52 €

Solde actuel : 1553,04 €. Des factures sont encore à régler donc ce solde sera inférieur d'ici le mois de septembre.

•Budget Mairie :

Le budget mairie est valable du 01/01/2015 au 31/12/2015 et il est de 40 € par enfant, soit un total de 4680 € qui sera réparti selon le nombre d'élèves dans les classes.

Par ailleurs, la mairie donne une enveloppe de 1500 € à l'école pour financer les déplacements en bus (jusqu'au 31/12/2015).

Un budget administratif de 500 € est alloué et doit être utilisé pour équiper la salle des maîtres et le bureau de direction (papier photocopieur, meuble, encre de l'imprimante, plastifieuse, fournitures de bureau et papeterie...) ; il est valable jusqu'au 31/12/2015. Enfin, un budget « *Don à la coopérative scolaire* » est alloué et s'élève à 500 € ; il sera viré courant juin par la mairie sur la coopérative scolaire (il sera de 724 € afin de rembourser Mme Galissier qui avait elle-même payé les cartouches d'encre pour l'imprimante.)

La directrice remercie la mairie pour l'installation d'un nouveau téléphone-répondeur au bureau ainsi que pour les achats faits afin de compléter la pharmacie de l'école.

Par rapport à la liste du matériel et mobilier 2015/2016 donné par les enseignantes à la mairie, pouvons-nous avoir des informations ? Réponse de Mme Béziaud : c'est à l'étude pour les chaises et les tables, le coin détente, le bac à eau/sable. La Mairie demande des précisions pour la hauteur des chaises. Globalisation des commandes de chaises sur école/alaé/cantine. La mairie demande si elle doit commander de nouveaux livrets scolaires.

Monsieur le Maire peut-il fournir à la directrice les nouvelles données concernant les risques majeurs auxquels l'école et la commune sont exposées (PPMS) ? Réponse : achèvement du plan communal de sauvegarde. Il sera alors possible de transmettre bientôt des informations à l'école.

•Capasso :

Toutes les enseignantes ont utilisé en partie leur enveloppe de 300 € cette année pour divers achats (jardinage, achat de postes CD, matériel d'arts plastiques, livres et sorties scolaires). Nous remercions une nouvelle fois l'association pour ce financement. Nous souhaitons savoir si l'argent restant dans ces enveloppes peut être conservé pour la rentrée prochaine car il reste ce jour de l'argent à chaque enseignante. Réponse : Normalement ce sera possible et les enseignantes peuvent encore effectuer des achats pour leur classe.

5. Activités pédagogiques et projets.

Bilan des activités et sorties :

-Carnaval le 07/03/2015

-Cinéma PS/MS/GS le 10/03/2015

- Rencontre avec Thomas Scotto le 10/04/2015 pour les CE1/CM2
- Défi mathématique CM1 et CM2 au collège de Noé fin avril : *Calculatice* (les élèves ont reçu leur diplôme)
- Installation du panneau « Liberté, Égalité, Fraternité » à l'école le 7/05/2015
- Concours d'affiches sur la pollinisation. Mme Graglia explique que la classe n'a pas gagné mais que les 6 affiches A3 seront affichées quand même, plastifiées, dans le village. Par ailleurs, un goûter a été offert aux élèves par les organisateurs qui sont venus début juin.
- L'éco-pens : le 1^{er} numéro du journal de l'école a paru au mois de juin et a été réalisé par les élèves d'élémentaire lors du temps APC.

A venir :

- Sortie école à la Clairière aux insectes à Montbrun Bocage le 15/06/2015
- Sortie au collège pour un spectacle cirque CM1 et CM2 le 18/06/2015 (ils iront à pied)
- Journées langues et cultures jeudi 25/06/2015 et vendredi 26/06/2015. A partir de 16h, les familles disponibles sont invitées à venir goûter les pâtisseries confectionnées...
- Semaine d'adaptation des futurs PS du 22/06/2015 au 26/06/2015
- Kermesse de l'école et auberge espagnole le 26/06/2015. Nous demandons à Capasso des précisions sur les horaires afin d' informer les parents. Le spectacle TAPS aura lieu de 17 h à 17h30 ; de 18h à 20h ce sera la kermesse suivie d'une auberge espagnole. Les familles seront informées prochainement par écrit (flyer de Capasso + mot des enseignantes dans le cahier de liaison).
- Sortie TEPACAP pour les PS/MS/GS le jeudi 02/07/2015 Merci de ne pas informer vos enfants pour l'instant (surprise).
- Pique-nique école sur les berges de la Garonne le vendredi 03/07/2015 en collaboration avec l'équipe enseignante, le personnel de mairie, l'ALAE.
- projet de visite de la miellerie de Monsieur Bergé dans le village.

Pour information :

- Les enseignantes ont effectué leur journée de solidarité le mercredi 13 mai et le mercredi 03 juin de 12h30 à 16h et ont travaillé sur le PROJET D'ECOLE 2014/2018 (bilans et avenants) ainsi que sur les PROJETS DE PROGRAMMES cycles 2 et 3.
- Les élèves de GS ont passé un bilan infirmier à l'école réalisé par Madame JULIA, infirmière scolaire du collège de Noé. Comme l'année précédente, Mme Julia a également animé un atelier pour toute la classe le 11 juin 2015 sur le thème de l'hygiène dentaire.

6. La sécurité dans l'école / la sécurité routière.

- Un exercice incendie a été effectué à l'école le 1^{er} juin 2015 à 11h ; les enseignantes et les élèves n'avaient pas été informés. L'évacuation sur le parking s'est déroulée en 3 min et 02 secondes, dans le calme, chaque classe avec son enseignante. Néanmoins, le personnel de cantine n'a pas participé à l'évacuation et ceci est regrettable.
- Depuis l'année passée et avec Mme Julia (infirmière du collège), nous informons les élèves de maternelle de l'importance de la ceinture de sécurité à l'arrière et aussi de la nécessité d'être systématiquement assis à l'arrière dans un siège adapté et attaché, même pour de courts trajets, école-maison par exemple. Nous pouvons voir régulièrement que ce n'est pas toujours la réalité, que de jeunes enfants montent à l'avant du véhicule ou ne sont pas attachés pour rentrer à la maison et cela nous inquiète particulièrement, enseignantes, mairie, infirmière scolaire. Nous comprenons que la situation géographique du village de Capens (proximité lotissements/école) engendre ces situations mais nous alertons les familles sur le danger de tels comportements (danger que les enfants de maternelle comprennent et savent exprimer).

7.Composition du bureau des électeurs pour les élections de représentants de parents d'élèves à la rentrée prochaine.

Les prochaines élections auront lieu en octobre 2015.

La directrice précise que le bureau des élections – présidé par le directeur d'école et constitué par la Commission – assure l'organisation des élections et veille à leur bon déroulement. Il arrête le calendrier des opérations électorales (date des élections et celle des différents délais).

Cette commission, désignée en son sein par le conseil d'école à la fin de l'année scolaire ou au début de l'année scolaire suivante, est composée du directeur d'école, président, d'un enseignant, de deux parents tant de la collectivité locale.

Les deux parents d'élèves présents seront donc : M. Hernandez, Mme Boulouch (sous réserve de disponibilité).

8. Questions diverses.

Les questions posées par les parents d'élèves lors de la réunion préparatoire au conseil d'école le mercredi 03/06/2015 :

-PROJETS PEDAGOGIQUES

Pourquoi n'y a-t-il pas de spectacle de fin d'année ? Mme Kajiura explique qu'un spectacle en fin d'année a lieu lorsqu'une ou plusieurs classes ont mené durant l'année des projets pédagogiques de type chant, danse, musique, théâtre qui se prêtent à être montrés et vus sous forme de spectacle. Cette année ce n'est pas le cas et c'est pour cela que les enseignantes n'ont pas monté de spectacle. Par ailleurs, les enseignantes avaient un projet important, la semaine Langues et Cultures, pour laquelle elles avaient demandé l'aide de parents d'élèves. Finalement, le taux de participation ayant été plus faible que prévu, ce projet prendra forme sur deux jours avec une ouverture des portes aux familles et un goûter offert le vendredi 26 juin 2015 à 16h.

Selon des parents d'élèves, l'appel à la semaine langues et cultures semble vague (le contenu, ce qui est attendu par l'équipe enseignante, ...) et certains parents ne savaient pas vraiment comment s'y préparer, ce qu'ils devraient faire. Réponse de Mme Bouché : les mots donnés aux familles dans le cahier de liaison expliquaient clairement ce projet qui a déjà été mis en place l'année dernière. De plus, les familles qui participent aux ateliers sont informées du déroulement individuellement (communication enseignantes et familles) et tout s'organise au mieux.

Sorties scolaires : peuvent-elles être annoncées à l'avance ? Un délai minimum de 15 jours semble nécessaire pour que certains parents puissent poser un jour afin d'accompagner la classe.

-REPLACEMENTS :

La directrice répond à la question posée sur l'absence de sa décharge le vendredi : étant en direction le vendredi, je n'ai pas la responsabilité de ma classe ; la direction d'une école représente une charge importante de travail ainsi que de nombreuses responsabilités et il est par ailleurs impossible de « récupérer » ce jour de direction s'il n'est pas effectué. Par ailleurs, ce n'est pas à moi de pallier aux manques de remplaçants dans l'académie. En conséquence, et malgré l'absence de remplaçant pour ma classe le vendredi, je ne prendrai pas en charge celle-ci et continuerai d'exercer mon temps de travail ce jour-là au bureau de direction.

Le congé maternité de Mme Kajiura est de 6 mois.

-PROGRAMMES SCOLAIRES : Des parents s'inquiètent de retards éventuels dans les programmes pour la classe de CE2/CM1 suite aux problèmes de remplacements. Les enseignantes répondent qu'il est difficile d'aller au bout des programmes de façon générale et qu'elles font le choix de passer davantage de temps sur certains apprentissages et enseignements lorsque les élèves rencontrent des difficultés de compréhension.

-BILAN DECLOISONNEMENT : A-t-il été compliqué à mettre en place ? Non. Les enseignantes expliquent que ce découloisonnement a été bénéfique aux élèves mais qu'il ne sera pas reconduit l'année prochaine pour des raisons de répartition des classes. Un problème est soulevé par un parent (évaluation en histoire pour les CE2 non annoncée dans une des classes). Les enseignantes ont tenu compte de ce souci.

Mme Bouché remercie les membres du Conseil d'École et lève la séance à 20h45.

La directrice

Mme BOUCHÉ



Les représentants de parents

Mme CARRERA

Mme BOULOUCH

Mme KASANI

Mme PERIS

La secrétaire de séance

Mme MENDES

